



**FEDERATION FRANCAISE DU SPORT AUTOMOBILE
LIGUE REGIONALE DU SPORT AUTOMOBILE RHONE ALPES**

23e RALLYE NATIONAL DE L'ARDECHE - PEA

**COUPE DE FRANCE DES RALLYES 2020 COEFFICIENT 3
CHALLENGE LIGUE RHONE-ALPES
CHALLENGE GEDIMAT - CAYREYRE**

02 et 03 NOVEMBRE 2019

**ORGANISE PAR L'ASSOCIATION SPORTIVE AUTOMOBILE
DE L'ARDECHE
AVEC LE CONCOURS DES VILLES DE
VALS LES BAINS - LALEVADE D'ARDECHE**

REGLEMENT PARTICULIER SPORTIF

ASA ARDECHE 82 ROUTE DE VALS 07200 AUBENAS

Tél : 04-75-93-36-29 ou 06-70-82-21-08

www.asa-ardeche.org

E-mail : contact@asa-ardeche.org

SOMMAIRE

PROGRAMME - HORAIRES

ARTICLE 1 - ORGANISATION

Comité d'Organisation

Permanence du Rallye

1.1 Officiels

1.2 Eligibilités

1.3 Vérifications

ARTICLE 2 - ASSURANCES

ARTICLE 3 - CONCURRENTS ET PILOTES

3.1 Demande d'engagement. Inscriptions

3.1.1 Concurrents admis

3.1.2 Droits d'engagement

3.1.3 Acceptation demande d'engagement

3.2 Equipages

3.3 Ordre de départ

ARTICLE 4 - VOITURES ET EQUIPEMENTS

4.1 Voitures admises

4.2 Pneumatiques - Règlementation de l'utilisation des pneumatiques

4.3 Assistance

ARTICLE 5 – IDENTIFICATION DES VOITURES ET PUBLICITE

5.1 Identification des voitures

5.2 Publicité

ARTICLE 6 - SITES ET INFRASTRUCTURES

6.1 Description

6.2 Reconnaissances

6.3 Carnet de contrôle

6.4 Circulation

ARTICLE 7 - DEROULEMENT DU RALLYE

7.1 Départ

7.2 Dispositions générales relatives aux contrôles

7.3 Contrôles de passage (CP) - Contrôles Horaires (CH) - Exclusion

7.4 Contrôles de regroupement

7.5 Epreuves spéciales (ES)

7.6 Parc fermé

ARTICLE 8 - PENALITES - RECLAMATIONS - APPELS

ARTICLE 9 - CLASSEMENT

ARTICLE 10 - PRIX - COUPES

PROGRAMME - HORAIRES

Parution du règlement	Vendredi 06 Septembre 2019
Ouverture des engagements	Lundi 09 Septembre 2019
Il ne sera pas publié de pré-liste d'engagés	
Clôture des engagements	Mercredi 23 Octobre 2019 à minuit
La liste des engagés avec les heures de convocations sera mise sur le site de l'ASA le vendredi 25 Octobre 2019	
Parution du road-book	Samedi 26 Octobre 2019 sur le site de l'ASA. Il pourra aussi être retiré au siège de l'ASA Ardèche 82 Route de Vals à AUBENAS lors des vérifications administratives.
Reconnaisances	Dimanche 27 Octobre 2019 de 09 h 00 à 18 h 00 Vendredi 01 Novembre 2019 de 09 h 00 à 17 h 00
Vérifications documents et voitures :	Locaux Communaux , Place de la Gare à Lalevade d'Ardèche
Vendredi 1er novembre 2019	Vérifications techniques uniquement pour les VHRS sur convocation de 17 h 30 à 20 h
Samedi 02 Novembre 2019	Vérifications Techniques de 08 h 00 à 12 h 00 (VHC – Moderne – VHRS)
1ère Réunion des Commissaires Sportifs	Samedi 02 Novembre 2019 à 11 h 00 au PC du rallye
Publication des équipages admis au départ, Ordre et Heures des départs	Samedi 02 Novembre 2019 à 12 h 30 Parc du Casino à Vals les Bains
Départ du Rallye première étape	Parc de la Volane au Casino de Vals-Les-Bains Samedi 02 Novembre 2019 à 14 h 00 pour le 1 ^{er} VHC
Un reclassement sera effectué lors du parc de regroupement, ce reclassement sera établi sur la base des deux premiers chronos du rallye.	
Arrivée de la première étape	Parc de la Volane au Casino de Vals-Les-Bains Samedi 02 Novembre 2019 à partir de 22 h 28 pour le 1 ^{er} VHC
Publication du Classement partiel provisoire à l'issue de la première étape et l'ordre du classement et heures des départs de la deuxième étape	Dimanche 03 Novembre 2018 à 00 h 00 Parc de la Volane
Départ de la deuxième étape	Parc de la Volane au Casino de Vals-Les-Bains Dimanche 03 Novembre 2019 à 08 h 30 pour le 1 ^{er} VHC
Arrivée du Rallye	Parc de la Volane au Casino de Vals-Les-Bains Dimanche 03 Novembre 2019 à partir de 12 h 09 pour le 1 ^{er} VHC
Vérifications finales :	A l'arrivée du Rallye
Publication des résultats du Rallye	Parc de la Volane au Casino de Vals-Les-Bains Dimanche 03 Novembre 2019 30 minutes après l'arrivée du dernier concurrent
Remise des Prix	Sur le podium final d'arrivée au Parc de la Volane de Vals-Les-Bains

ARTICLE 1 - ORGANISATION

L'Association Sportive Automobile de l'Ardèche organise le

23e RALLYE NATIONAL DE L'ARDECHE - CPEA

qui se déroulera les 02 et 03 Novembre 2019 avec le concours des villes de VALS LES BAINS - LALEVADE D'ARDECHE et la participation des Communes de SAINT JOSEPH DES BANCS - SAINT ANDEOL DE VALS - BURZET - SAGNES ET GOUDOULET - SAINT MARTIAL - LACHAMP RAPHAEL.

Le présent règlement a été enregistré à la Ligue Régionale sous le permis d'organisation n° N 30 en date du 27 Août 2019
Le présent règlement a été enregistré à la FFSA sous le permis d'organisation N° 610 en date du 05 Septembre 2019

COMITE D'ORGANISATION

Le Président Frédéric LOMBARD et les membres du Comité Directeur de l'Association Sportive Automobile de l'Ardèche

ORGANISATEUR TECHNIQUE

Monsieur DE RIDDER Philippe représentant l'ASA Ardèche

Au PC COURSE GRAND HOTEL DES BAINS à VALS LES BAINS

Le Samedi 02 Novembre 2019 de 07 h 00 à 00 h 00

Le Dimanche 03 Novembre 2019 de 07 h 00 à 18 h 00

Les organisateurs s'engagent à respecter l'ensemble de la réglementation applicable à l'événement prévu et notamment le titre 1^{er} des prescriptions générales édictées par la FFSA.

SALLE DE PRESSE GRAND HOTEL DES BAINS à Vals-Les- Bains à partir du samedi matin uniquement

1.1 OFFICIELS**PRESIDENT DU COLLEGE DES COMMISSAIRES SPORTIFS**

VEYRET Emmanuel Licence n° 1316

COMMISSAIRES SPORTIFS

FAURE Marie Noëlle Licence n° 20376

PUYAU Véronique Licence n° 21585

DIRECTEUR DE COURSE

THOMAS Maryse Licence n° 3123.

DIRECTEUR DE COURSE ADJOINT

BENOIT Hubert Licence n° 3617

DIRECTEURS DE COURSE ADJOINTS RESPONSABLES DES E.S.

ROSSIGNOL Didier Licence n° 11521

GALARD Bernard Licence n° 4608

GUIN Alain Licence n° 3420

POCHON Jean-Paul (RALLYE 2) Licence n° 1793

RESPONSABLE DES COMMISSAIRES TECHNIQUES

OTTAVI Jean Michel Licence n° 1534

COMMISSAIRES TECHNIQUES

BOSSEAU Yannick Licence n° 223616

DALPAOS Sylvie Licence n° 233751

GRANDPIERRE Gilbert Licence n° 10151

MACCOLINI Matthieu Licence n° 228892

PERIE Yves Licence n° 54790

ROLLAND Jean Pierre Licence n° 2694

GIMENO Christophe Licence n° 40651

CHARGES DES RELATIONS AVEC LES CONCURRENTS

LOIZEAUX Didier Licence n° : 12037

DESSENS Alain Licence n° : 19459

RAFFIER Sylvette Licence n°: 4242

DIRECTEURS DE COURSE DELEGUES AUX EPREUVES SPECIALES**ES 1-4-7** CIER Marc Directeur ES Licence n° 2942

Adjoint Licence n°

ES 2-5-8 CHAMPOMIER Catherine Directeur ES Licence n° 8654

QUILEZ Clement Adjoint Licence n° 228893

ES 3-6-9 LAURENT Jean-Louis Directeur ES Licence n° 3294

BRODUT Marc Adjoint Licence n° 111034

COMMISSAIRE SPORTIF DELEGUE A LA PUBLICITE

LOLLIA SAINT ANGE Max Licence n° 150787

OBSERVATEUR FEDERAL

FREVILLE Serge Licence n° 27121

MEDECIN

CHERREAU Patrick Licence n° 23731

RESPONSABLE DU PROTOCOLE ET DES OFFICIELS

LOMBARD Frédéric Licence n° 56718

RESPONSABLE DES RELATIONS AVEC LA PRESSE.

FOSSAT Olivier Licence n° 192567

ANIMATION PARC ET REMISE DES PRIX

VEZOLLES Patrick

ORGANISATEUR TECHNIQUE

DE RIDDER Philippe

Licence n° 246950

RESPONSABLE DES RELATIONS AVEC LES COMMISSAIRES

DE RIDDER Philippe

Licence n° 246950

LACOSTE Valentin

Licence n° 234892

VEHICULE TRICOLORE

MAUVEAUX Jean-Pierre

Licence n° 2735

MAUVEAUX Marine

Licence n° 174882

VEHICULE BALAI

BONALDI Jean-Jacques

Licence n°

Licence n° 4055

INFORMATIQUE LC CHRONO Chronométrage libre au 1/10 et BLUNIK pour le VHRS

LIAISONS et VHF CONCEPT-COM

JUGE DE FAITS

LAPALUS Patrick

Licence n° 28879

LAPALUS Christine

Licence n° 180577

A l'exception des membres du Collège des Commissaires Sportifs du Rallye, tous les officiels figurant sur le présent règlement sont déclarés compétents en tant que "juges de faits" pour la constatation visuelle d'infraction dont ils seraient témoins, portant notamment sur: chauffe ou réglementation des pneumatiques, assistance, itinéraire du rallye, comportements antisportifs, etc

Ils devront notifier par écrit leur constatation au Directeur de Course dans les plus brefs délais.

1.2 ELIGIBILITE

Le 23ème RALLYE NATIONAL DE L'ARDECHE compte pour :

- La Coupe de France des Rallyes 2020 Coef 3
- Le Challenge de la Ligue Rhône-Alpes 2019
- Le Challenge GEDIMAT-CAYREYRE

Le présent Rallye a été enregistré en catégorie P.E.A.

1.3 VERIFICATIONS

Les équipages engagés pourront consulter leur accusé de réception d'engagement et leur heure de convocation concernant les vérifications techniques qui auront lieu Samedi 2 novembre à Lalevade d'Ardèche, Place de la Gare de 07 h30 à 12 h 00

Cette consultation se fera exclusivement sur le site internet de l'ASA : www.asa-ardeche.org

Les vérifications administratives OBLIGATOIRES auront lieu notamment lors du retrait du carnet d'itinéraire

LE DIMANCHE 27 OCTOBRE de 09 h 00 à 18 h 00 et LE VENDREDI 1^{er} NOVEMBRE de 09 h à 17 h 00
au siège de l'ASA Ardèche, 82 Route de Vals à AUBENAS

LE SAMEDI 2 NOVEMBRE 2019 de 08 h à 11 h 30 à Lalevade d'Ardèche Place de la Gare

Présentation des combinaisons et des casques. Harnais FIA tous groupes lors des vérifications techniques

Les vérifications finales auront lieu au garage NIES à VALS LES BAINS Taux horaire maximum 60,00 € T.T.C.

ARTICLE 2 - ASSURANCES

Conforme au règlement standard F.F.S.A.

ARTICLE 3 - CONCURRENTS ET PILOTES

3.1 DEMANDE D'ENGAGEMENT - INSCRIPTIONS

3.1.1 CONCURRENTS ADMIS Toute personne qui désire participer au 23ème Rallye National de l'Ardèche doit adresser au secrétariat du rallye la demande d'engagement ci-jointe dûment complétée avant le

Mercredi 23 Octobre 2019 à minuit

Le nombre des engagés est fixé à 180 voitures maximum (Rallye VHC – Rallye Moderne et Rallye VHRS)

Nota Dès que le nombre maximum d'engagés sera atteint, les demandes reçues passé ce seuil seront en liste d'attente bien que réceptionnées dans les délais. Le rallye VHC s'élancera devant le rallye moderne

3.1.2 DROITS D'ENGAGEMENT

Les droits d'engagement sont fixés à

490 € avec la publicité facultative pour les équipages 100% licenciés à l'ASA Ardèche

530 € avec la publicité facultative pour les équipages 50% licenciés à l'ASA Ardèche

550 € avec la publicité facultative proposée par l'organisateur pour les autres équipages

1100 € sans la publicité facultative

Un chèque de caution de 100€ par voiture, vous sera demandé aux vérifications administratives pour le transpondeur

Remboursement des droits d'engagement

Les droits d'engagement seront entièrement remboursés

- aux concurrents dont l'engagement aurait été refusé
- au cas où le rallye n'aurait pas lieu

L'organisateur remboursera, avec déduction d'une retenue variable, les droits d'engagement aux concurrents

qui, pour des raisons de force majeure, n'auraient pu se présenter au départ de l'épreuve, sous réserve qu'une demande parvienne par lettre recommandée.

La retenue sera de : 30% pour les demandes reçues 8 jours et plus avant le rallye
 50% pour les demandes reçues jusqu'aux vérifications.

3.1.3 ACCEPTATION DEMANDE D'ENGAGEMENT

La demande d'engagement ne sera acceptée que si elle est intégralement renseignée et accompagnée du montant total des droits d'engagement

Les chèques seront remis à l'encaissement le jour de la clôture des engagements

3.2 EQUIPAGES Conforme au règlement standard F.F.S.A

3.3 ORDRE DE DEPART Rallye VHC – Rallye Moderne – Rallye VHRS

ARTICLE 4 - VOITURES ET EQUIPEMENTS

4.1 VOITURES AUTORISEES Conforme au règlement standard 2019 de la FFSA

4.2 PNEUMATIQUES : REGLEMENTATION DE L'UTILISATION DES PNEUMATIQUES

Conforme au règlement standard F.F.S.A

4.3 ASSISTANCE

Assistance interdite en dehors du parc d'assistance

Gestion du parc d'assistance : Conforme au règlement standard FFSA

4.7 EXTINCTEURS Les extincteurs installés conformes à la liste N° 16 devront être obligatoirement dégoupillés et/ou armés à partir de la sortie des vérifications techniques jusqu'à la sortie du Parc Fermé d'arrivée.

En cas de non respect : Avant le départ du rallye : mise en conformité

Pendant le rallye : pénalité pouvant aller jusqu'à la disqualification

ARTICLE 5 – IDENTIFICATION DES VOITURES ET PUBLICITE

5.1 IDENTIFICATION DES VOITURES Conforme au règlement standard FFSA

Pour tous les rallyes la surface de la plaque d'immatriculation avant (520x110mm) à sa position d'origine, est réservée exclusivement à l'organisateur qui dispose de cet emplacement pour y apposer éventuellement une identification promotionnelle. En aucun cas il ne pourra être acheté ou utilisé par les concurrents. A cet effet, chaque voiture devra être équipée à l'avant (à l'emplacement initialement prévu sur le modèle de série pour la plaque d'immatriculation) d'un support d'une surface au moins égale à la plaque d'immatriculation (520x110mm) permettant le positionnement de l'identification promotionnelle. L'absence de cette plaque entraînera les pénalités prévues à l'article 5.4 du règlement.

5.2 PUBLICITE La publicité obligatoire et la publicité facultative seront communiquées par un additif au présent règlement particulier

ARTICLE 6 - SITES ET INFRASTRUCTURES

6.1 DESCRIPTION

LE 23e RALLYE NATIONAL DE L'ARDECHE - PEA représente un parcours de 330,52 KM

Il est divisé en 2 étapes et 3 sections Il comporte 9 épreuves spéciales totalisant 114.90 km
L'itinéraire/horaire fait l'objet de l'annexe " Itinéraire" du présent règlement

Les épreuves spéciales sont les suivantes :

1ère ETAPE – 1ère SECTION VALS LES BAINS - VALS LES BAINS

BURZET - SAGNES ET GOUDOULET	14,4	KM
SAINTE MARTIAL - LACHAMP RAPHAEL	12,1	KM
COL DE LA FAYOLLE - SAINT ANDEOL DE VALS	11,8	KM

1ère ETAPE - 2ème SECTION VALS LES BAINS - VALS LES BAINS

BURZET - SAGNES ET GOUDOULET	14,4	KM
SAINTE MARTIAL - LACHAMP RAPHAEL	12,1	KM
COL DE LA FAYOLLE - SAINT ANDEOL DE VALS	11,8	KM

2ème ETAPE - 3ème SECTION VALS LES BAINS - VALS LES BAINS

BURZET - SAGNES ET GOUDOULET	14,4	KM
SAINTE MARTIAL - LACHAMP RAPHAEL	12,1	KM
COL DE LA FAYOLLE - SAINT ANDEOL DE VALS	11,8	KM

TOTAL 114,9 KM

6.2 RECONNAISSANCES

Les reconnaissances sont autorisées seulement les jours suivants :

Dimanche 27 Octobre 2019 de 09 h 00 à 18 h 00

Vendredi 01 Novembre 2019 de 09 h 00 à 17 h 00

Le nombre de passages est limité à 3 au maximum, des contrôles seront effectués

6.3 CARNET DE CONTRÔLE

Conforme au règlement standard F.F.S.A

6.4 CIRCULATION

Conforme au règlement standard F.F.S.A

ARTICLE 7 - DEROULEMENT DU RALLYE

7.1 DEPART

Conforme au règlement standard FFSA

7.2 DISPOSITIONS GENERALES RELATIVES AUX CONTROLES

Les signes distinctifs des commissaires sont les suivants:

Commissaires Chefs de poste	chasuble ORANGE
Commissaires de route	chasuble ORANGE
Officiels	suivant la réglementation

7.3 CONTRÔLES DE PASSAGE (CP) CONTRÔLES HORAIRE (CH) MISE HORS COURSE

Conforme au règlement standard F.F.S.A

7.3.17.P NOUVEAU DEPART APRES ABANDON / RALLYE 2

Conforme au règlement standard F.F.S.A

7.4 CONTRÔLES DE REGROUPEMENT

Conforme au règlement standard F.F.S.A

7.5 EPREUVES SPECIALES (ES)

Conforme au règlement standard F.F.S.A

Sur le parcours des épreuves spéciales, seuls les dépannages demandés par la Direction de Course seront pris en charge par l'Organisation. En aucun cas l'organisateur n'a à prévoir le dépannage des concurrents. Tous dépannages demandés par les concurrents sont à la charge de ceux-ci. Le concurrent renonce par ailleurs à tous recours contre l'organisateur ou un des membres de l'organisation en cas de sortie de route de son véhicule ou en cas de collision avec un autre concurrent.

7.6 PARC FERME

Conforme au règlement standard F.F.S.A

ARTICLE 8 - PENALITES - RECLAMATIONS - APPELS

Conforme au règlement standard F.F.S.A

ARTICLE 9 - CLASSEMENT

Conforme au règlement standard F.F.S.A

ARTICLE 10 - PRIX - COUPES**CLASSEMENT GENERAL**

	DE 0 à 100 PARTANTS	101 PARTANTS ET PLUS
PREMIER	600,00 €	800,00 €
DEUXIEME	400,00 €	530,00 €
TROISIEME	200,00 €	310,00 €
QUATRIEME	150,00 €	210,00 €
CINQUIEME		150,00 €
TOTAL		2000,00 €

Les classes suivantes seront regroupées: A5 et A5K - A6 et A6K - A7K et A7S

CLASSEMENT PAR CLASSES (x 23)

	De 0 à 5 partants	De 06 partants à 15 partants	16 partants et plus
Premier	275,00 €	550,00 €	550,00 €
Deuxième		275,00 €	275,00 €
Troisième		140,00 €	140,00 €
Quatrième			100,00 €
TOTAL (1155 X 23)			24 495,00 €

COUPE DES DAMES

550,00 €

Si plus de 2 partants sinon 50% du prix**TOTAL DES PRIX DISTRIBUABLES****27045,00 €****COUPES****Classement Général
Classes**Les trois premiers du scratch
Les trois premiers de chaque classe**Groupes
Equipage Féminin**Les trois premiers de chaque groupe
La première du classementDes Trophées seront remis pour tous les concurrents classés.
Les chèques seront envoyés par la poste dans la semaine suivante le rallye.Tous les prix sont cumulables.
Les coupes ne sont pas cumulables.

La remise des prix aura lieu le dimanche 3 novembre sur le podium d'arrivée dans le parc de la Volane à Vals-Les-Bains